



REVUE DE PRESSE UNIS - DU 17.04 AU 23.04

SOMMAIRE

- www.immomatin.com
- www.mysweetimmo.com
- www.ledauphine.com
- www.leprogres.fr
- www.dna.fr
- www.republicain-lorain.fr
- www.vosgesmatin.fr
- www.lejsl.com
- www.estrepublicain.fr
- www.lalsace.fr

Et aussi...

- <https://omagazine.fr/gestionnaire-de-copropriete-un-metier-indispensable-bien-que-mis-a-mal/>
- <https://www.bienpublic.com/magazine-immobilier/2021/04/20/renovation-energetique-l-objectif-de-2034-inatteignable-pour-les-professionnels>
- <https://arc-copro.fr/documentation/la-profession-de-syndic-est-elle-reellement-tres-encadree>
- <https://www.mieuxvivre-votreargent.fr/immobilier/tendances-et-prix/2021/04/19/loi-climat-lassemblee-nationale-vote-finalement-linterdiction-de-la-location-des-logements-classes-e-en-2034/>
- <https://www.esteval.fr/article.26336.etude-en-2021-40-pourcents-des-acheteurs-potentiels-sont-des-primos-accedants>
- <https://www.msn.com/fr-fr/finance/other/passoires-thermiques-%c3%a0-peine-vot%c3%a9e-linterdiction-de-location-inqui%c3%a8te-d%c3%a9j%c3%a0-les-propri%c3%a9itaires/ar-BB1flliL>
- <https://pressfrom.info/fr/actualite/finance/immobilier/-965222-passoires-thermiques-a-peine-votee-l-interdiction-de-location-inquiete-deja-les-proprietaires.html>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/accelerer-et-simplifier-linstallation-bornes-recharge-vehicules-electriques-dans-coproprietes>

www.immomat.com
 Pays : France
 Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

« La rénovation en 2034 des logements E est un objectif inatteignable » (Fnaim, UNIS et UNPI)

La **Fnaim**, l'**Unis** et l'**Unpi** tirent la sonnette d'alarme. « *Nous jugeons inatteignable l'objectif de rénovation, en 2034, des logements classés E sur l'échelle de DPE, soit un quart du parc immobilier actuel* », affirment les trois fédérations le 12 avril 2021.



Les professionnels de l'immobilier ont jugé, le 12 avril 2021, « *inatteignable* » l'objectif de rénovation, en 2034, des logements classés E sur l'échelle de DPE, soit un quart du parc immobilier actuel.

« *L'impact est très important en nombre de logements et l'objectif ne sera pas atteint au rythme actuel et prévisible de la capacité de rénovation de la filière* », viennent d'indiquer la **Fnaim**, l'**Union des syndicats de l'immobilier (UNIS)** et l'**Union nationale de la propriété immobilière (UNPI)**, après le vote à l'Assemblée nationale de la disposition (art. 42 sur l'interdiction de location des passoires thermiques à compter du 01/01/2028) dans le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

« *Le projet de loi Climat et résilience a été déposé en prévoyant une interdiction de louer des logements F et G à horizon 2028. Sur cette contrainte, représentants des bailleurs et de l'immobilier ont été dans une position de vigilance et d'alerte. C'est un projet nécessaire mais très ambitieux, coûteux et qui implique, pour réussir,*

www.immomatin.com
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

un accompagnement à la hauteur pour les bailleurs. Nous n'avons pas été rassurés sur cet accompagnement », indiquent la [Fnaim](#), l'[UNIS](#) et l'[UNPI](#).

Des logements F et G trop nombreux !

« 1,7 million de logements F et G sont loués dans le locatif privé à 1,7 million de foyers. C'est considérable. Une rénovation de logement G coûte entre 22 000 et 40 000 € selon le niveau de performance qu'on cherche à lui faire atteindre, D à BBC. C'est-à-dire qu'à horizon 2028, 2 millions de logements loués comme résidences principales devront ne plus être classés F ou G, sous peine de sortir du parc locatif dont 1,7 million sur le parc privé. »

« L'impact est très important en nombre de logements et l'objectif ne sera pas atteint au rythme actuel et prévisible de la capacité de rénovation de la filière de l'immobilier. La rénovation des logements E est un objectif inatteignable en 2034 en l'état. L'interdiction n'est pas encore votée que la majorité affiche la volonté de prévoir un calendrier d'interdiction de location pour inclure les logements classés E, à horizon 2034. Les logements E représentent 25 % du parc. En pratique, avec la nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans pour rénover près de 50 % du parc locatif privé en France. Les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements, sur les 7,3 que compte le parc privé locatif », disent Jean-Marc Torrollion, président de la [Fnaim](#), et Danielle Dubrac, présidente de l'[UNIS](#), le 13/04/2021.

www.mysweetimmo.com

Pays : France

Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

Immobilier Paris : Les premiers signes de complications

Audio : <https://www.mysweetimmo.com/2021/04/20/immobilier-paris-les-premiers-signes-de-complications/>

Emily Jousset, présidente de l'[UNIS](#) Ile-de-France est l'invitée de Mon Podcast Immo.

Montée des impayés de charges de copropriétés, montée du stock des petits appartements qui cherchent preneur dans la capitale, marché des grandes surfaces à l'arrêt à l'arrêt total... Le regard d'Emily Jousset, présidente de l' UNIS Ile-de-France sur les signes du ralentissement du marché immobilier parisien au micro de Mon Podcast Immo .



Rénover les passoires thermiques dans les délais : mission impossible ?

Le calendrier d'interdiction de location des logements classés E à l'horizon 2034, le fameuses « passoires énergétiques », soulève l'inquiétude des professionnels de l'immobilier.

Selon eux, l'objectif est « inatteignable »...

Dans le cadre du projet de loi Climat et résilience, les députés ont voté plusieurs mesures pour rénover massivement les passoires énergétiques, ces logements énergivores dans lesquels vivent 4,8 millions de foyers, selon le gouvernement.

Dans l'article 42 de ce projet de loi, les députés ont ainsi voté l'interdiction de la mise en location, dès 2025, des logements dont l'étiquette indiquée dans est G et, d'ici 2028, les biens classés F.

Puis ce sera au tour des logements classés E d'être interdits à la location d'ici 2034. Le locataire pourra exiger de son propriétaire qu'il effectue des travaux, et plusieurs mécanismes d'information, d'incitation et de contrôle viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Interdire les biens F et G à la location : « un objectif déjà très ambitieux »

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. Une rénovation de logement G coûte entre 22 000 € et 40 000 € selon le niveau de performance qu'on cherche à lui faire atteindre », de la classe D à la plus performante, la A, soit le niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour ces organisations professionnelles, ce n'est pas un objectif inatteignable, « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »

Rénover les logements E : « un objectif inatteignable en 2034 en l'état »

« Interdire la location de logements E, représentant à eux seuls un quart du parc de logements actuellement loués, dans un horizon irréaliste, revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la FNAIM et l'Unis. En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français. »

Et le coût est non-négligeable : la rénovation énergétique du seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour atteindre la classe énergétique D et coûte 88 milliards d'euros pour amener ces logements à un niveau BBC. D'ailleurs, selon les professionnels de l'immobilier, « il serait malhonnête de faire croire qu'une rénovation globale garantit toujours un niveau de performance supérieur, de type BBC. »

Autre frein à la rénovation : après avoir été exclus du crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) en 2014, les bailleurs ont réintégré le dispositif d'aides financières depuis quelques mois, mais ils doivent attendre



[Visualiser l'article](#)

le 1er juillet 2021 pour pouvoir déposer leurs dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Les mesures préconisées par les professionnels de l'immobilier

Les organisations professionnelles de l'immobilier proposent plusieurs solutions d'accompagnement pour que les logements actuellement loués soit rénovés : défiscaliser "MaPrimeRénov'" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.



0A2GAi1r--BTyKeoOEMlU03AjuDv6bC0nP4OgjoqnXpmtSZbi72YaORM6if1Pm_-ERUZMH2rkNncGB5_Q6qodRMANDU1



Immobilier / Logements énergivores Rénovation énergétique : l'objectif de 2034 est-il vraiment réalisable ?

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

Selon le gouvernement, 4,8 millions de foyers vivent en France dans des passoires énergétiques, des logements mal isolés qui consomment beaucoup d'énergie pour le chauffage notamment. Rénover massivement ces biens, tel est l'un des objectifs du projet de loi Climat et résilience. Les députés viennent de voter plusieurs articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, mettre en location des logements dont l'étiquette indiquée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) est G, soit les logements les plus énergivores, sera interdit dès 2025. Cela concernera les biens classés F d'ici 2028 et enfin les logements classés E d'ici 2034.

Un propriétaire pourra être contraint par le locataire à effectuer des travaux, et des contrôles viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Rénover un logement G : un coût entre 22 000 € et 40 000 €

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. »

Rénover un logement G coûte entre 22 000 € pour atteindre la classe inférieure D et 40 000 € pour obtenir l'étiquette la plus performante, soit la A ou niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour les organisations professionnelles de l'immobilier, l'objectif n'est pas inatteignable, mais « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »

Douze ans pour rénover les logements E loués : « un horizon irréaliste »

Les logements E représentent à eux seuls 25% du parc de logements actuellement loués. « Dans un horizon irréaliste », les interdire à la location « revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la FNAIM et l'Unis. En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français. » Un objectif « inatteignable en 2034 en l'état. »

Un temps très court auquel il faut ajouter un montant de dépenses important pour les propriétaires bailleurs. Rénover le seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour lui faire atteindre l'étiquette énergie D et 88 milliards d'euros pour l'amener au niveau BBC. D'ailleurs, pour les professionnels de

[Visualiser l'article](#)

l'immobilier, « il serait tout simplement faux de penser qu'on parviendra à amener tout le parc E, F ou G à un niveau A, B ou C. »

De même, ils rappellent que les bailleurs n'ont plus été éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) à partir de 2014 et que le dispositif "MaPrimeRénov" ne les ré-inclut dans les aides à la rénovation énergétique que depuis quelques mois. Et leurs dossiers ne pourront être déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qu'à partir du 1er juillet 2021.

Les solutions mises en avant

Pour que les logements actuellement loués soit rénovés, l'UNPI, la FNAIM et l'Unis proposent plusieurs solutions: défiscaliser "MaPrimeRénov" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du déficit foncier si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.



Illustration Adobe Stock.



Rénovation énergétique : l'objectif de 2034 est-il vraiment réalisable ?

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.



Illustration Adobe Stock.

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

Selon le gouvernement, 4,8 millions de foyers vivent en France dans des passoires énergétiques, des logements mal isolés qui consomment beaucoup d'énergie pour le chauffage notamment. Rénover massivement ces biens, tel est l'un des objectifs du projet de loi Climat et résilience. Les députés viennent de voter plusieurs articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, mettre en location des logements dont l'étiquette indiquée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) est G, soit les logements les plus énergivores, sera interdit dès 2025. Cela concernera les biens classés F d'ici 2028 et enfin les logements classés E d'ici 2034.

Un propriétaire pourra être contraint par le locataire à effectuer des travaux, et des contrôles viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Rénover un logement G : un coût entre 22 000 € et 40 000 €

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. »

Rénover un logement G coûte entre 22 000 € pour atteindre la classe inférieure D et 40 000 € pour obtenir l'étiquette la plus performante, soit la A ou niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour les organisations professionnelles de l'immobilier, l'objectif n'est pas inatteignable, mais « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »



Douze ans pour rénover les logements E loués : «un horizon irréaliste»

Les logements E représentent à eux seuls 25% du parc de logements actuellement loués. «Dans un horizon irréaliste», les interdire à la location «revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la [FNAIM](#) et l'[Unis](#). En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français.» Un objectif «inatteignable en 2034 en l'état.»

Un temps très court auquel il faut ajouter un montant de dépenses important pour les propriétaires bailleurs. Rénover le seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour lui faire atteindre l'étiquette énergie D et 88 milliards d'euros pour l'amener au niveau BBC. D'ailleurs, pour les [professionnels](#) de l'[immobilier](#), «il serait tout simplement faux de penser qu'on parviendra à amener tout le parc E, F ou G à un niveau A, B ou C.»

De même, ils rappellent que les bailleurs n'ont plus été éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) à partir de 2014 et que le dispositif "MaPrimeRénov" ne les ré-inclut dans les aides à la rénovation énergétique que depuis quelques mois. Et leurs dossiers ne pourront être déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qu'à partir du 1er juillet 2021.

Les solutions mises en avant

Pour que les logements actuellement loués soit rénovés, l'UNPI, la [FNAIM](#) et l'[Unis](#) proposent plusieurs solutions: défiscaliser "MaPrimeRénov" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du déficit foncier si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.



Rénovation énergétique : l'objectif de 2034 est-il vraiment réalisable ?

Dans un article Dans ma ville Briey Forbach Longwy Metz Saint-Avold Sarrebourg Sarreguemines Thionville

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

Selon le gouvernement, 4,8 millions de foyers vivent en France dans des passoires énergétiques, des logements mal isolés qui consomment beaucoup d'énergie pour le chauffage notamment. Rénover massivement ces biens, tel est l'un des objectifs du projet de loi Climat et résilience. Les députés viennent de voter plusieurs articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, mettre en location des logements dont l'étiquette indiquée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) est G, soit les logements les plus énergivores, sera interdit dès 2025. Cela concernera les biens classés F d'ici 2028 et enfin les logements classés E d'ici 2034.

Un propriétaire pourra être contraint par le locataire à effectuer des travaux, et des contrôles viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Rénover un logement G : un coût entre 22 000 € et 40 000 €

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. »

Rénover un logement G coûte entre 22 000 € pour atteindre la classe inférieure D et 40 000 € pour obtenir l'étiquette la plus performante, soit la A ou niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour les organisations professionnelles de l'immobilier, l'objectif n'est pas inatteignable, mais « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »

Douze ans pour rénover les logements E loués : « un horizon irréaliste »

Les logements E représentent à eux seuls 25% du parc de logements actuellement loués. « Dans un horizon irréaliste », les interdire à la location « revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la FNAIM et l'Unis. En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français. » Un objectif « inatteignable en 2034 en l'état. »

[Visualiser l'article](#)

Un temps très court auquel il faut ajouter un montant de dépenses important pour les propriétaires bailleurs. Rénover le seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour lui faire atteindre l'étiquette énergie D et 88 milliards d'euros pour l'amener au niveau BBC. D'ailleurs, pour les professionnels de l'immobilier, « il serait tout simplement faux de penser qu'on parviendra à amener tout le parc E, F ou G à un niveau A, B ou C. »

De même, ils rappellent que les bailleurs n'ont plus été éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) à partir de 2014 et que le dispositif "MaPrimeRénov" ne les ré-inclut dans les aides à la rénovation énergétique que depuis quelques mois. Et leurs dossiers ne pourront être déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qu'à partir du 1er juillet 2021.

Les solutions mises en avant

Pour que les logements actuellement loués soit rénovés, l'UNPI, la FNAIM et l'Unis proposent plusieurs solutions: défiscaliser "MaPrimeRénov" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du déficit foncier si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.



Immobilier / Logements énergivores Rénovation énergétique : l'objectif de 2034 est-il vraiment réalisable ?

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

Selon le gouvernement, 4,8 millions de foyers vivent en France dans des passoires énergétiques, des logements mal isolés qui consomment beaucoup d'énergie pour le chauffage notamment. Rénover massivement ces biens, tel est l'un des objectifs du projet de loi Climat et résilience. Les députés viennent de voter plusieurs articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, mettre en location des logements dont l'étiquette indiquée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) est G, soit les logements les plus énergivores, sera interdit dès 2025. Cela concernera les biens classés F d'ici 2028 et enfin les logements classés E d'ici 2034.

Un propriétaire pourra être contraint par le locataire à effectuer des travaux, et des contrôles viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Rénover un logement G : un coût entre 22 000 € et 40 000 €

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. »

Rénover un logement G coûte entre 22 000 € pour atteindre la classe inférieure D et 40 000 € pour obtenir l'étiquette la plus performante, soit la A ou niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour les organisations professionnelles de l'immobilier, l'objectif n'est pas inatteignable, mais « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »

Douze ans pour rénover les logements E loués : « un horizon irréaliste »

Les logements E représentent à eux seuls 25% du parc de logements actuellement loués. « Dans un horizon irréaliste », les interdire à la location « revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la FNAIM et l'Unis. En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français. » Un objectif « inatteignable en 2034 en l'état. »

Un temps très court auquel il faut ajouter un montant de dépenses important pour les propriétaires bailleurs. Rénover le seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour lui faire atteindre l'étiquette énergie D et 88 milliards d'euros pour l'amener au niveau BBC. D'ailleurs, pour les professionnels de l'immobilier, « il serait tout simplement faux de penser qu'on parviendra à amener tout le parc E, F ou G à un niveau A, B ou C. »

www.vosgesmatin.fr

Pays : France

Dynamisme : 121

[Visualiser l'article](#)

De même, ils rappellent que les bailleurs n'ont plus été éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) à partir de 2014 et que le dispositif "MaPrimeRénov'" ne les ré-inclut dans les aides à la rénovation énergétique que depuis quelques mois. Et leurs dossiers ne pourront être déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qu'à partir du 1er juillet 2021.

Les solutions mises en avant

Pour que les logements actuellement loués soit rénovés, l'UNPI, la [FNAIM](#) et l'[Unis](#) proposent plusieurs solutions : défiscaliser "MaPrimeRénov'" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du déficit foncier si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.



Illustration Adobe Stock



Rénovation énergétique : l'objectif de 2034 est-il vraiment réalisable ?

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

Selon le gouvernement, 4,8 millions de foyers vivent en France dans des passoires énergétiques, des logements mal isolés qui consomment beaucoup d'énergie pour le chauffage notamment. Rénover massivement ces biens, tel est l'un des objectifs du projet de loi Climat et résilience. Les députés viennent de voter plusieurs articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, mettre en location des logements dont l'étiquette indiquée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) est G, soit les logements les plus énergivores, sera interdit dès 2025. Cela concernera les biens classés F d'ici 2028 et enfin les logements classés E d'ici 2034.

Un propriétaire pourra être contraint par le locataire à effectuer des travaux, et des contrôles viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Rénover un logement G : un coût entre 22 000 € et 40 000 €

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. »

Rénover un logement G coûte entre 22 000 € pour atteindre la classe inférieure D et 40 000 € pour obtenir l'étiquette la plus performante, soit la A ou niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour les organisations professionnelles de l'immobilier, l'objectif n'est pas inatteignable, mais « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »

Douze ans pour rénover les logements E loués : « un horizon irréaliste »

Les logements E représentent à eux seuls 25% du parc de logements actuellement loués. « Dans un horizon irréaliste », les interdire à la location « revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la FNAIM et l'Unis. En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français. » Un objectif « inatteignable en 2034 en l'état. »

Un temps très court auquel il faut ajouter un montant de dépenses important pour les propriétaires bailleurs. Rénover le seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour lui faire atteindre l'étiquette énergie D et 88 milliards d'euros pour l'amener au niveau BBC. D'ailleurs, pour les professionnels de

[Visualiser l'article](#)

l'immobilier, « il serait tout simplement faux de penser qu'on parviendra à amener tout le parc E, F ou G à un niveau A, B ou C. »

De même, ils rappellent que les bailleurs n'ont plus été éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) à partir de 2014 et que le dispositif "MaPrimeRénov" ne les ré-inclut dans les aides à la rénovation énergétique que depuis quelques mois. Et leurs dossiers ne pourront être déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qu'à partir du 1er juillet 2021.

Les solutions mises en avant

Pour que les logements actuellement loués soit rénovés, l'UNPI, la FNAIM et l'Unis proposent plusieurs solutions : défiscaliser "MaPrimeRénov" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du déficit foncier si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.



Illustration Adobe Stock



Rénovation énergétique : l'objectif de 2034 est-il vraiment réalisable ?

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

Selon le gouvernement, 4,8 millions de foyers vivent en France dans des passoires énergétiques, des logements mal isolés qui consomment beaucoup d'énergie pour le chauffage notamment. Rénover massivement ces biens, tel est l'un des objectifs du projet de loi Climat et résilience. Les députés viennent de voter plusieurs articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, mettre en location des logements dont l'étiquette indiquée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) est G, soit les logements les plus énergivores, sera interdit dès 2025. Cela concernera les biens classés F d'ici 2028 et enfin les logements classés E d'ici 2034.

Un propriétaire pourra être contraint par le locataire à effectuer des travaux, et des contrôles viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Rénover un logement G : un coût entre 22 000 € et 40 000 €

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. »

Rénover un logement G coûte entre 22 000 € pour atteindre la classe inférieure D et 40 000 € pour obtenir l'étiquette la plus performante, soit la A ou niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour les organisations professionnelles de l'immobilier, l'objectif n'est pas inatteignable, mais « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »

Douze ans pour rénover les logements E loués : « un horizon irréaliste »

Les logements E représentent à eux seuls 25% du parc de logements actuellement loués. « Dans un horizon irréaliste », les interdire à la location « revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la FNAIM et l'Unis. En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français. » Un objectif « inatteignable en 2034 en l'état. »

Un temps très court auquel il faut ajouter un montant de dépenses important pour les propriétaires bailleurs. Rénover le seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour lui faire atteindre l'étiquette énergie D et 88 milliards d'euros pour l'amener au niveau BBC. D'ailleurs, pour les professionnels de

www.estrepublicain.fr

Pays : France

Dynamisme : 279



[Visualiser l'article](#)

l'immobilier, « il serait tout simplement faux de penser qu'on parviendra à amener tout le parc E, F ou G à un niveau A, B ou C. »

De même, ils rappellent que les bailleurs n'ont plus été éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) à partir de 2014 et que le dispositif "MaPrimeRénov" ne les ré-inclut dans les aides à la rénovation énergétique que depuis quelques mois. Et leurs dossiers ne pourront être déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qu'à partir du 1er juillet 2021.

Les solutions mises en avant

Pour que les logements actuellement loués soit rénovés, l'UNPI, la FNAIM et l'Unis proposent plusieurs solutions: défiscaliser "MaPrimeRénov" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du déficit foncier si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.



Illustration Adobe Stock.

04ul4HMgwurCLudv/Qh_IMPu1AEKQJeYuHYJg-ePmp6LkJJtEXCtBbqJcXWksLb6wnRFwRwmtdEL3V_N9JbdrnAMWJm



Rénovation énergétique : l'objectif de 2034 est-il vraiment réalisable?

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.



Illustration Adobe Stock

À l'horizon 2034, les logements dont l'étiquette énergie est E ne pourront plus être mis sur le marché de la location. Un objectif trop court et pas réaliste selon les professionnels de l'immobilier.

Selon le gouvernement, 4,8 millions de foyers vivent en France dans des passoires énergétiques, des logements mal isolés qui consomment beaucoup d'énergie pour le chauffage notamment. Rénover massivement ces biens, tel est l'un des objectifs du projet de loi Climat et résilience. Les députés viennent de voter plusieurs articles qui vont dans ce sens.

Ainsi, mettre en location des logements dont l'étiquette indiquée dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) est G, soit les logements les plus énergivores, sera interdit dès 2025. Cela concernera les biens classés F d'ici 2028 et enfin les logements classés E d'ici 2034.

Un propriétaire pourra être contraint par le locataire à effectuer des travaux, et des contrôles viendront renforcer ce droit pour le locataire. C'est l'objectif de 2034 qui inquiète les professionnels de l'immobilier.

Rénover un logement G : un coût entre 22 000 € et 40 000 €

Selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) et l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), l'interdiction de location des logements F et G est « un objectif déjà très ambitieux » : « 1,7 million de logements F et G sont actuellement loués dans le parc locatif privé. C'est considérable. »

Rénover un logement G coûte entre 22 000 € pour atteindre la classe inférieure D et 40 000 € pour obtenir l'étiquette la plus performante, soit la A ou niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Pour les organisations professionnelles de l'immobilier, l'objectif n'est pas inatteignable, mais « sous réserve que les dispositifs d'accompagnement des bailleurs suivent. »



[Visualiser l'article](#)

Douze ans pour rénover les logements E loués : « un horizon irréaliste »

Les logements E représentent à eux seuls 25% du parc de logements actuellement loués. « Dans un horizon irréaliste », les interdire à la location « revient à mettre en péril les conditions de logement à moyen terme de près de 5 millions de Français, s'alarment l'UNPI, la [FNAIM](#) et l'[Unis](#). En pratique, avec cette nouvelle contrainte, E, F, G, nous allons avoir 12 ans, pour rénover près de la moitié du parc locatif privé en France : les logements E, F et G représentent 3,6 millions de logements sur les 7,3 que compte le parc privé locatif français. » Un objectif « inatteignable en 2034 en l'état. »

Un temps très court auquel il faut ajouter un montant de dépenses important pour les propriétaires bailleurs. Rénover le seul parc privé locatif E, F et G représente 56 milliards d'euros pour lui faire atteindre l'étiquette énergie D et 88 milliards d'euros pour l'amener au niveau BBC. D'ailleurs, pour les [professionnels](#) de l'[immobilier](#), « il serait tout simplement faux de penser qu'on parviendra à amener tout le parc E, F ou G à un niveau A, B ou C. »

De même, ils rappellent que les bailleurs n'ont plus été éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) à partir de 2014 et que le dispositif "MaPrimeRénov" ne les ré-inclut dans les aides à la rénovation énergétique que depuis quelques mois. Et leurs dossiers ne pourront être déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qu'à partir du 1er juillet 2021.

Les solutions mises en avant

Pour que les logements actuellement loués soit rénovés, l'UNPI, la [FNAIM](#) et l'[Unis](#) proposent plusieurs solutions : défiscaliser "MaPrimeRénov" pour les bailleurs, doubler le mécanisme du déficit foncier si le montant des travaux est composé pour 40% de travaux d'économie d'énergie (collectif ou individuel) ou encore prévoir l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien des biens F et G sur tout le territoire.